

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 569

DU 25 AOUT 2022



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Cette Semaine :

BUREAU	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION ARBITRES	5
COMMISSION DELEGATIONS	7
COM. ETHIQUE ET PREVENTION	8
COMMISSION FUTSAL	10
COMMISSION DES REGLEMENTS	12
COMMISSION TECHNIQUE	14
COMMISSION SPORTIVE	17

Table Des Matieres

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :
Moi J'adhère*



Nos Partenaires



BUREAU

REUNION DU MARDI 23 AOUT 2022

Procès-Verbal N°569

Présents : MM. Boulord, Giroud-Garampon, Mallet, Truwant,

En visioconférence : MM. Montmayeur, Vachetta

Excusés : MM. Ciceron, Sozet

Championnat D4 :

Le nombre d'équipes engagées est de 48 soit 4 poules de 12. Considérant que l'article 21-2-4 impose 5 poules dans ce niveau le bureau demande à la commission sportive la mise en place de 5 poules de 11 équipes pour la saison 2022-2023.

Courrier du club de Vallée du Guiers :

Demande de modifier le niveau de leur équipe senior inscrite en D2 en l'intégrant au niveau inférieur D3.

Afin de garder un équilibre dans la composition des poules D2 et D3, le bureau enregistre la descente de Vallée du Guiers en D3 et demande à la commission sportive de procéder à son remplacement en D2.

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 23 août 2022

Procès-Verbal N° 569

FERMETURE DU SECRETARIAT

Nous vous informons qu'à partir de cette nouvelle saison le Secrétariat du District sera **fermé au public tous les mercredi après-midi**

Il restera joignable par mail et par téléphone

Les horaires d'ouverture seront les suivants :

Lundi : 8h30 - 12h / 13h - 17h30

Mardi : 8h30 - 12h / 13h - 18h30

Mercredi : 8h30 - 12h

Jeudi : 8h30 - 12h / 13h - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h / 13h - 16h30



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 569 JEUDI 25 AOUT 2022

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr

COMMISSION ARBITRES

MARDI 23 AOUT 2022 à 18h30

Procès-Verbal N°569

Président : SABATINO Joseph
Présent : KODJADJANIAN Jean-Marie
Excusés : THEVENIN Cyril, LALO Aboubakar

Rappel à Tous les Arbitres

Pensez à renouveler votre licence d'Arbitre auprès de votre club avant le 31 Aout 2022 pour le représenter. A défaut vous serez indépendant.

Stage de début de saison aura lieu le :

Samedi 10 septembre 2022 à partir de 7h30 précises au TSF de Voiron.

Merci d'être ponctuel (émargement de 7h30 à 8h00). La présence de tous est obligatoire.

Pensez à votre équipement sportif et de quoi écrire.

Ordre du jour : Voir ci-dessous

INFORMATIONS IMPORTANTES QUESTIONNAIRE D'ETE

La CDA a procédé à l'envoi par mail du questionnaire de fin de saison, à effectuer en ligne à tous les arbitres. Il vous est rappelé que la date limite d'envoi est fixée au 31 août 2022, dernier délai.

Il est indispensable que les arbitres se réfèrent au livre « les Lois du Jeu » pour répondre correctement aux questions.

En outre, l'application « Lois du Jeu/Laws of the game » est téléchargeable sur PlayStore pour vous accompagner dans la rédaction du questionnaire.

Les arbitres sont invités à faire le questionnaire sous peine de malus en fin de saison.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 569 JEUDI 25 AOUT 2022

ORDRE DU JOUR STAGE DES ARBITRES DU 10 SEPTEMBRE 2022 :

7h30-8h00 : Accueil – émargement

8h15-10h00 : Tests physiques en 2 groupes :

> 8h15 -9h00 Grp 1 terrain stade - Grp 2 Amphi- lois du jeu

> 9h -10h00 Grp 2 terrain stade - Grp 1 Amphi- lois du jeu

10h00-10h15 : Présentation : CDA – Formateurs diplômés – réussite FFF –Ligue

10h15 – 11h00 : Procédure arbitrage à 3 et arbitrage seul : avec observateurs et arbitres (Amphi)

11h00-12h15 : Prise de parole membres du district : Président District Isere ou représentant, commission de discipline, commission d'appel , statut de l'arbitrage , Unaf

12h15-14h00 : Pause REPAS (permanence UNAF pour adhérents de 13h15 à 14h00 amphi)

14h00- 15h00 : Portail des officiels, indisponibilités, procédures disciplinaires, lois du jeu (complement Q / R)

15H00 -16H00 : Echanges CDA + DISTRICT sous forme de Q/R

16h00-17h00 : Questionnaire fin de stage en salle de tous les arbitres

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue : vous devez à votre CDA 2 observations sur un arbitre de district , merci de prendre contact avec le responsable DETHOOR Sylvain pour lui donner vos disponibilités.

NOTE IMPORTANTE AUX ARBITRES

Vous êtes priés de remplir votre fiche de renseignements correctement. Vous ne pouvez pas cocher plusieurs catégories d'arbitres.

Si vous avez un doute sur votre catégorie pour la saison 2022/2023, consultez le classement des arbitres saison 2021/2022 sur notre site, et vous y trouverez votre catégorie d'appartenance.

CONSTAT RETOURS DOSSIERS MEDICAUX SAISON 2022-2023

Sur 94 dossiers médicaux reçus : 31 dossiers incomplets : non remplis correctement qui font l'objet de retour à l'arbitre, qui doit compléter son dossier, le renvoyer au district qui le renvoie au médecin fédéral (perte de temps pour validation 15 jours)

Il est demandé aux arbitres de faire un contrôle de leur DMA concernant les points suivants avant leur envoi au District :

Questionnaire médical : vérifier si daté et signé

Acuité visuelle : vérifier si bien mentionnée par le médecin

Tension artérielle : vérifier si bien mentionnée par le médecin

Vaccin antitétanique : date doit être notée

Etc.....

Merci de prendre en compte ces recommandations pour éviter les problèmes et la perte de temps . .

FORMATIONS D'ARBITRES AUXILIAIRES :

DEUX FORMATIONS SONT PROGRAMMEES :

- Le 17/09/2022 au siège du District de l'Isère à Sassenage de 7h30 à 13h00
- Le 24/09/2022 à Estrablin (Stade) de 7h30 à 13h00

Pour les inscriptions, renvoyez le formulaire de candidature complété (qui a été transmis par mail aux clubs)



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 569 JEUDI 25 AOUT 2022

Désignateurs :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07-85-98-74-44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	D3-D4- D5 – U18 Ligue – FEMINI- NINES* Jeunes Ligues	06-17-14-62-03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17	06-46-41-36-44-	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06-58-92-79-30	Mustaky38@yahoo.fr

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 23 Août 2022 à 18h

Procès-Verbal N° 569

Président : CICERON Fabien

Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan - Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Appel à candidature :

La commission de délégation est à la recherche de nouvelles personnes pour renforcer son équipe (Hommes et Femmes).

Les personnes souhaitant se présenter devront avoir le minimum de connaissance du foot et le minimum de base informatique.

Il vous faut simplement faire un CV sportif avec vos expériences footballistiques à la commission de délégation :

delegations@isere.fff.fr

Les candidatures seront étudiées par la commission puis les personnes seront convoquées au district de l'Isère pour une rencontre avant validation.

Pour plus d'information, n'hésitez pas contacter CICERON Fabien ou DUTCKOWSKI Yohan

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 23 Aout 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 569

Président : M. Mallet

Présents : M Mallet

Excusés : F Agaci ; J.P Bert ; M. Montmayer

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :
EYBENS ; SEYSSINS

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 569 JEUDI 25 AOUT 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :
EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :
U.S.V.O

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :
DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :
CREMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :
SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club :
SAINT PAUL DE VARGES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 21 Juin 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2 :

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES ; FORMAFoot ; FONTAINE ; PAYS D'ALLEVARD ;
USVO

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 563 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assurer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues et validées :

Seyssins

Listes reçues mais non validées :

L.C.A Foot 38

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION FUTSAL

Mardi 23 AOUT 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°569

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

Excusé : SUEUR Pierre :

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre M. CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

INFO:

Pour vos engagements en championnat et en coupe départementale, il faut vous inscrire par le biais de Footclubs. Si vous rencontrez des difficultés vous pouvez envoyer un mail au District avec la messagerie officielle «**N° d'affiliation@laurafoot.org**».

Coupe Nationale Futsal :

1° tour prévu le week-end du 24 et 25/09/22.

2° tour prévu le week-end du 01 et 02/10/22.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 569 JEUDI 25 AOUT 2022

Ce qui change pour la saison 2022/2023 en championnat :

Horaires des rencontres :

Plus de rencontres le lundi sauf cas extrême justifié et à l'appréciation de la commission.

Créneaux horaires :

Du mardi au jeudi : début des rencontres au plus tôt à 19h30 et au plus tard à 21h00.

Le samedi : au plus tôt à 17h00 et 21h00 au plus tard.

Le dimanche : au plus tôt à 13h00 et 21h00 au plus tard.

Rappel :

Les engagements sont ouverts via «FOOTCLUBS» et la date limite d'engagement est fixée au dimanche 11/09/2022 par la commission futsal. **Aucun club ne sera accepté au delà de cette date.**

Les créneaux (horaires et jours) devront être connus et transmis à la Commission Futsal au plus tard Semaine 36 pour le début du championnat Semaine 40 (du 04/10/22 au 09/10/22).

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communications non officielles ne sera pas pris en compte par le district.

Projet de création d'un championnat U18 Futsal :

La Commission Futsal souhaiterait créer un championnat U18 garçon (U16; U17 + U18) pour la saison 2022/23. **Les nombres de joueurs en double licences ne seront pas limités pour cette saison.**

Merci aux clubs intéressés de prendre contact avec la Commission Futsal .

A ce jour, seuls le Pays Voironnais et Pont de Claix futsal ont répondu favorablement.

✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓

Documents utiles et demandes de licence pour la saison 2022/23:

Suivez le liens ci-dessous:

<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/3bab9728e24163cb15d6027a57761ded.pdf>

Guide pratique licences (saison 2022/23):

Suivez le liens ci-dessous:

<https://laurafoot.fff.fr/wp-content/uploads/sites/10/bsk-pdf-manager/3bab9728e24163cb15d6027a57761ded.pdf>



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 23 AOUT à 15 h 00

Procès-Verbal n° 569

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD,

Excusé(e)s : Gérard ROBIN, Lucien BONO, Gilbert REPELLIN, Patrice GALLIN, Aline BLANC, Daniel HUGOT.

TERRAINS SUSPENDUS

U.S. St PAUL de VARCES : l'U.S. St PAUL de VARCES jouera le dimanche 28 août 22 le match de coupe de France contre U.S. VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE sur le terrain de ST QUENTIN sur ISERE à 15 h 00.

F.C. MONESTIER : Article – 117 – Règlements Généraux de la F.F.F. :

est dispensée de l'apposition du cachet «Mutation» la licence :

b) du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce **que son précédent club est dans l'impossibilité**, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité ou souhaitant jouer exclusivement en compétition féminine) **de lui proposer une pratique de compétition de sa catégorie d'âge**, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment).

Ententes entre clubs

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

La demande de création de l'entente doit être saisie via **FOOTCLUBS**, rubrique «**vie des clubs**» par le club gestionnaire de l'entente.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants

Règlement Championnat D5 - séniors

Dispositions spécifiques aux équipes seniors en entente.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs**.

Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.



Championnat de jeunes

Article 2 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football - -

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

2-2 - Application au District de l'Isère

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter au minimum 4 joueurs dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

Règlement Football Féminin

Art.3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football –

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 3 joueuses dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et 2 pour les équipes à 8.**

Les demandes d'entente seront validées fin août eu égard au nombre de licenciés par catégorie et par club constituant la dite entente.

Ententes U6-U7-U8-U9 :

Aucune entente dans ces catégories.

Possibilité de compléter les équipes sur place pour permettre à un maximum de jeunes joueurs–euses, de participer.

ENTENTES VALIDEES ce mardi 23 août 2022

(Nombre minima de joueurs respecté. Voir ci-dessus).

N° / catégorie	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club support
U17.1	BREZINS F.C	FORMAFOOT B.V		BREZINS F.C.
S.F.1	DOMENE A.S.J.F.	ENT.S. DU RACHAIS		DOMENE A.S.J.F.

Rappel CHAMPIONNAT U17

Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Participation autorisée de 3 joueurs U18 sauf au niveau D1.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans les équipes supérieures (séniors, U20), l'article 22 sera appliqué.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (séniors ou U20).

COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 23 AOUT 2022

Procès-Verbal N°569

Président : Samuel BOURGEOIS

Les formations suivantes sont ouvertes en ligne :

CFF2 (discontinu)	25 - 26 Aout et 1 - 2 septembre 2022
CFF1 (discontinu)	13-14 et 20-21 octobre 2022
CERTIFICATION CFF3	19 octobre 2022
CFF3	7 au 10 novembre 2022

Formation CFF2 les 25-26 aout et 1 et 2 septembre 2022

A MOS stade municipal– Route de la pivolée 38780 Septême

Liste des inscrits :

Nom Prénom	Club
CAILLAT Gregory	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
CHAUVY CORENTIN	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
DESPLANCHES ENZO	F.C. SEYSSINS
DOMAS CEDRIC	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
FABRIER Florent	F.C. D'ECHIROLLES
FELIX ALLAN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
FLOCH STEEVE	RIVES SP.
GARCIA LEO	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
GUEDDAH badis	F.C. SEYSSINS
HARKOU Amir	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
INGALA VINCENZO	F.C. SEYSSINS
JANICHON VALENTIN	MOS3R FOOTBALL CLUB
KEITA ISSA	F.C. D'ECHIROLLES
LAFITTE THIBAUT	F.C. HAUTERIVE U.S. GRAND SERRE
LEPEROU MATTHIEU	U.S. ST PAUL DE VARCES
MENDEZ MATTEO	MOS3R FOOTBALL CLUB
MONTAGNIER David	MOS3R FOOTBALL CLUB
MOREL ARNAUD	U.S. LA MURETTE
MOUANDA Clid	F.C. D'ECHIROLLES
MOULIN BARASSI THIBAUT	GF 38
OMBA KABALO FRANCIS	ISLE D'ABEAU F.C.
PEREIRA ELISABETE	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
PERNOT ALDRIC	U.S. DOLOMOISE
SUAREZ Sebastien	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
TOMASI DAVID	A.C. SEYSSINET PARISET
VELLA Andrea	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
YNNA JEREMY	U.S. DOLOMOISE



PLANNING DES FORMATIONS D'EDUCATEURS 2022-2023

Mois	Formation	Dates	Lieu
AOUT/SEPTEMBRE	CFF2 (discontinu)	25 - 26 Aout 2022 1 - 2 septembre 2022	MOS
OCTOBRE	Module Initiation Futsal	6 - 7 octobre 2022	
	CFF1 (discontinu)	13-14 et 20-21 octobre 2022	
	CERTIFICATION CFF3	19 octobre 2022	
NOVEMBRE	CFF3	7 au 10 novembre 2022	
	CFF1 (discontinu)	17-18 et 24-25 novembre 2022	
	CERTIFICATION CFF4	24 novembre 2022	
	CERTIFICATION CFF2	30 novembre 2022	
DECEMBRE	CFF4 (Projet associatif)	8 -9 décembre 2022	
	Module U7	10 décembre 2022	
JANVIER	CFF4 (Projet Sportif)	19 - 20 janvier 2023	
	CERTIFICATION CFF1	25 janvier 2023	
FÉVRIER	CFF2	6-7-9-10 février 2023	

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 569 JEUDI 25 AOUT 2022

MARS	CERTIFICATION CFF3	1 mars 2023	
	CFF1 (discontinu)	9-10 et 16 - 17 mars 2023	
MARS /AVRIL	CFF3	30-31 mars - 6 et 7 avril 2023	
AVRIL	CERTIFICATION CFF1	5 avril 2023	
	CFF1	11 au 14 avril 2023	
	MODULE MINEUR U9	17-18 avril 2023	
MAI	CERTIFICATION CFF2	3 mai 2023	
JUIN	CFF3	12-13 et 15-16 juin 2023	
	CERTIFICATION CFF1	7 juin 2023	
	CERTIFICATION CFF3	21 juin 2023	
	CERTIFICATION CFF1	28 juin 2023	
<i>Renseignements Techniques : Thomas BARTOLINI - CTD</i>			
<i>Renseignements Administratifs : District de l'Isère de Football</i>			

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications.



Modalités d'inscription

> Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

> Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓✓

COMMISSION SPORTIVE

Mardi 23 Août 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°569

Présents : Dan Marchal, Gérard Bouat, Daniel Guillard

Excusés : Amar Remli, Bernard Buosi, Michel Vachetta, Annie Brault

U13

Date limite des pré-engagements niveau 1 et 2 : le 29 août

A ce jour 10 équipes de niveau 1 et 17 équipes de niveau 2 n'ont pas renouvelé leurs pré-engagement

Date limite des pré-engagements niveau 3 : le 13 septembre

Pour une bonne organisation de ces niveaux la commission demande aux clubs de bien respecter ces dates butoirs

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

D1 / D2

Les poules et le calendrier seront consultables sur le site en fin de semaine

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

D1 Composition de la poule :

Echirrolles 2 / Saint Martin d'Hères / Fc2A / Saint Marcellin / Crolles / Mos 3 R / Eybens 2 / USVO / Isle d'Abeau 1 / Seyssins / Vallée de la Gresse / Domarin

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 569 JEUDI 25 AOUT 2022

D2 : L'Isle d'Abeau ne pouvant confirmer à ce jour le pré-engagement de son équipe 2, la commission procède à une montée supplémentaire. Par application des règlements sportifs du district, Manival 2 évoluera à ce niveau

Composition des poules de D2

Poule A : Saint Martin Uriage / Versoud / Echirolles 3 / Seyssinet / Sud isère /Jarrie Champ

Poule B : Villeneuve / Crossey / Manival 2 / Vinay / Deux Rochers / Tullins

Poule D : Corbelin / Saint Maurice Exil / Côte saint André / Reventin / Vareze / Gpt Artas Charantonay OND 1

Poule C : Cassolard Passageois / Nivolas / Gpt Balmes Lauzes / Vallée du Guiers 1 / Tour Saint Clair / Chirens

Les calendriers seront consultables en fin de semaine sur le site.

D3 : Rappel date limite de validation des pré-engagement : le 5 septembre 2022.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Courrier de Vallée du Guiers déclarant leur forfait général dans cette catégorie

D1 : Suite à la décision des commissions d'appel du district et de la ligue AURA, Bourgoin incorpore la poule de D1. De ce fait Bourgoin 2 prend la place de Vallée du Guiers. Le calendrier de cette poule unique de D1 n'est pas modifié.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Courrier de Beaucroissant :

La commission ne peut accéder à votre demande de changement de poule. La composition des poules est faite en tenant compte d'une répartition équitable des équipes montantes, se maintenant ou descendantes
De plus les équipes situées au centre du district sont susceptibles d'incorporer des poules Sud ou Nord suivant les besoins en cherchant à ce que ne se soit pas toujours le même club qui soit affecté sur le même secteur.

Courrier de Vallée du Guiers :

D2 Vallée du Guiers demande à ce que son équipe 2 ne joue pas en D2, mais évolue en D3. Cette demande a été acceptée. De ce fait afin que la poule C reste à 12 équipes, il est nécessaire de procéder à une accession supplémentaire. Celle-ci concerne le meilleur troisième des 4 poules de D3 de la saison passée. Après application des règlements sportifs du district, c'est Vallée de l'Hien 1 qui prend la place de Vallée du Guiers 2 en poule C

D3, Poule C : Vallée du Guiers 2 prend la place de Vallée de l'Hien 1

D4 : Composition des 5 poules :

Poule A : Abbaye, Bourg d'Oisans, Crolles 2, Domène 2, FC 2A 2, Froges, Pays Allevard, St Marin d'Uriage, Tunisiens SMH2, Versoud 2, St Martin d'Hères 3

Poule B : Chirens, Crossey, St Paul de Varces 2, Miribel 2, Pays Voironnais 2, RO-Claix 2, Sure 2, Vourey ; Noyarey 2, Sassenage 3,,St Lattier 2



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 569 JEUDI 25 AOUT 2022

Poule C : La Batie Divisin, Bourbre, Commelle, St Hilaire de la Côte, Faramans 2, LCA Foot 2, ECBF 2, St Geoire en Valdaine, St Siméon, , Velanne, Virieu Valondras,

Poule D : Bouvesse, Tignieu 2, Villefontaine 2, Turc Verpillière, Creys Morestel 3, Dolomieu 3, Corbelin 2, Vallée de l'Hien 2, Bouchage Passins, Cessieu, Cassolard Passageois

Poule E : Artas Charantonny 2, CVL 38 2, Estrablin 2, Crémieu, St Maurice Exil 2, Varèze 3, Thodure, Unifoot 2, Eyzin-Pinet 2, Ruy 2, MOS 3R 4